

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

21 août 2024

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingt-et-unième jour du mois d'août deux mille vingt-quatre (21-08-2024) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles et préfète;
Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;
Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle ;
Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;
Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérouxville.

Formant ainsi quorum sous la présidence de Caroline Clément, préfète et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La préfète, Caroline Clément, déclare l'ouverture de la séance à 19 h 05. Elle félicite M. Michel Tremblay pour sa nomination au poste de maire à la municipalité d'Hérouxville.

Adoption de l'ordre du jour

Re 24-08-158

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2024;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2024;
5. Adoption des comptes à payer;
6. Adoption du budget 2024 modifié des Territoires non organisés;
7. Dépôt des rapports semestriels au 30 juin de la MRC de Mékinac et des Territoires non organisés;
8. Correspondance;
9. Confirmation d'embauche au poste d'analyste financier;
10. Confirmation d'embauche au poste de chargé de projet en aménagement et urbanisme;
11. Autorisation d'ouvrir un poste de conseiller en développement économique;

12. Adoption de la politique des conditions de travail du personnel-cadre de la MRC;
13. Fonds Régions et Ruralité (FRR) :
 - a) Volet 2 - Soutien à la Compétence de développement local et régional des MRC :
 - i. Autorisation de signer l'entente sectorielle en développement social;
 - b) Volet 3 – Signature et innovation :
 - i. Autorisation de signer un avenant;
 - c) Volet 4 – Soutien à la Vitalisation :
 - i) Modification d'interprétation des règles de participation financière de la MRC;
 - ii) Autorisation de signer un avenant;
14. Approbation des recommandations du Comité d'investissement commun (CIC);
15. Demande au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) : Renouvellement du Programme d'appui aux collectivités;
16. Appui à la démarche du CIUSSS MCQ visant la transformation des horaires de faction en horaire à l'heure pour le service des paramédicaux;
17. Demande de report du dépôt de rôles au 1^{er} novembre 2024;
18. Reconduction du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2024-2027 et désignation d'un délégué;
19. Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) :
 - a) Approbation des coûts supplémentaires;
 - b) Adoption de la troisième version du PRMHH;
20. Acceptation de l'offre de service de Rivières dans le cadre du projet d'Étude pour la gestion intégrée de la problématique d'inondation du ruisseau des Prairies;
21. Projets d'aires protégées sur le territoire de la MRC de Mékinac :
 - a) Résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de création d'une aire protégée dans la forêt ancienne des lacs Grandbois;
 - b) Résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de création d'une aire protégée pour les secteurs de la Falaise Est du lac du Missionnaire sud;
 - c) Résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de création d'une aire protégée dans la MRC de Mékinac;
22. Avis de conformité :
 - a) Municipalité d'Hérouxville :
 - i. Règlement numéro 205-2024 modifiant le règlement de lotissement;
 - b) Municipalité de Sainte-Thècle :
 - i. Règlement numéro 411-2024 modifiant le règlement de zonage;
 - c) Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban :
 - i. Règlement numéro 2024-347-07-02 modifiant le règlement de zonage;
 - ii. Règlement numéro 2024-347-07-03 modifiant le règlement de zonage;
 - d) Municipalité de Lac-aux-Sables :
 - i. Règlement numéro 2024-607 modifiant le règlement de construction;
 - ii. Règlement numéro 2024-608-1 modifiant le règlement de zonage;

23. Territoires non organisés de la MRC de Mékinac :
 - a) Autorisation d'effectuer des travaux au km 14.5 du chemin Doucet;
 - b) Autorisation de participer financièrement à la réfection de deux ponts dans le secteur Doheny;
 - c) Autorisation des travaux d'urgence;
24. Varia :
 - a) Défi Gratte-Ciel;
 - b) Femmes de Mékinac;
 - c) Demande de partenariat Journée Champêtre Mauricie 2024;
25. Questions de l'assemblée;
26. Levée de l'assemblée.

Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2024

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 19 juin 2024 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 24-08-159

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2024.

Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 10 juillet 2024 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 24-08-160

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2024.

Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Deux (2) listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

CONSIDÉRANT les listes de comptes à payer transmis à chacun des membres du conseil des membres du conseil de la MRC pour cette période;

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Rémunération des employés (es) (10 semaines)</u>	353 878.32
--	-------------------

<u>Déplacement des employés (es) 2 mois</u>	6 944.86
--	-----------------

Fournisseurs de biens et services

Telus Québec	814.62
Telus Mobilité	375.21
Télécommunications Xittel	1 322.17
Desjardins frais de paie	414.16
Desjardins assurances collectives	11 559.54
Servitech	9 728.17
Enercycle	437 624.24
Direction de la Gestion de l'information foncière	822.00
Fournitures de bureau Denis	259.69
Microgest Informatique	1 211.26
Distribut'eau Plus	70.00
Quadient Canada Ltée	1 173.95
Carra	1 299.72
Boulangerie Germain	406.78
DGL CPA	25 294.50
Entreprises André Baker	2 586.94
Xerox Canada	1 049.81
Les Services EXP Inc.	20 689.75
Bell Média	1 517.67
Québec Municipal	977.29
Entreprises de distribution Denis Samson Inc.	252.46
Groupe DDM	15 234.19
Equifax	607.15
Esri Canada	16 257.49
RREMQ	35 605.24
DH Électronique	8.04
Brûlerie Mékinoise	238.00
Syndicat régional des employés municipaux	3 634.91
Hydro-Québec	2 438.43
Chez Jacob	377.70
Catapulte communication	10 922.63
Municipalité de Lac-aux-Sables	4 875.00
ADGMRCQ	1 437.19
VISA:	
Pièces et accessoires	502.44
Espace Mékinac	1 527.72
Déplacements	12 811.69
Registre foncier	4.00
FRR3	7 540.83
Informatique	194.56
Petite caisse	641.25
Club de golf le St-Rémi	780.00
Fédération québécoise des municipalités	19 131.45

Sécurité de Francheville	143.63
RL Distributeur	97.63
Centre de services scolaire de l'Énergie	5 538.25
Beauclair environnement Inc.	13 605.44
M.S. l'Artisan	23.00
Association des aménagistes du Québec	692.73
Gym GPS Énergie	370.00
Ville de St-Tite	300.00

Total fournisseurs : 674 990.52

Programme de rénovation de l'habitat

RénoRégion 04010 PRR 0138 St-Séverin	25 000.00
Service d'aide à l'habitation	18 746.92

Total Rénovation de l'habitat : 43 746.92

Service développement économique

ADDELQ	718.59
Ôze publicité	611.67
Brûlerie Mékinoise	115.00
Équifax	22.10

Total SDE : 1 467.36

FLI/FLS

ACCEO - FLI	293.44
ACCEO - FLS	246.64
ACCEO - FLI COVID	155.61
Daniel Durocher - FLS	40 000.00
9389-5902 Québec Inc - FLI	85 300.00
9389-5902 Québec Inc - FLS	71 000.00
Club de golf Tawachiche - FLI	12 500.00
Club de golf Tawachiche - FLS	12 500.00
9511-9699 Québec Inc. - FLI	7 500.00
9511-9699 Québec Inc. - FLS	2 500.00
Paul Corbeil notaire (Brasserie 500) - FLI	15 000.00
Paul Corbeil notaire (Brasserie 500) - FLS	5 000.00

Total FLI/FLS : 251 995.69

Promotion touristique

Sépaq	1 117.23
Hôtel Marineau Matawin	800.12
Attractif	1 200.34
Chez Jacob	161.70
Tourisme Mauricie	1 334.80
Belitec	778.96
Total tourisme :	<u>5 393.15</u>

Loisirs et culture

Maison des familles de Mékinac	12 633.21
Corporation théâtrale La Corde à linge	1 500.00
Production Marie Chevrier	4 449.53
Total loisirs-culture :	<u>18 582.74</u>

Accueil et nouveaux arrivants

Municipalité de Grandes-Piles	2 000.00
Village du bûcheron	1 570.74
Comité de loisirs de Hérouxville	96.57
Taco El Sombrero	264.00
Boulangerie Germain	590.33
Sam Mauricie	300.00
Café Bistro La Belle Créole	862.31
Total Accueil :	<u>5 683.95</u>

Plan de communication

Ici médias	1 874.07
Total Plan de comm :	<u>1 874.07</u>

MAE

Ôze publicité	2 335.73
Total MAE :	<u>2 335.73</u>

Communauté entrepreneuriale de Mékinac

Chambre de commerce de Mékinac	149.47
--------------------------------	--------

Total CEM : 149.47

Espace Mékinac

Fournitures de bureau Denis	103.47
Bad Boy Design	385.16
9476-9841 Québec Inc. (vente)	87.96
Tissus et décor Martine Richard	32.19
Hydro-Québec	294.96
9149-7818 Québec Inc.	3 679.20

Total Espace Mékinac : 4 582.94

Fonds région ruralité volet 2

Association des motos anciennes du Québec	400.00
Centre de loisirs de St-Adelphe	12 105.00
9389-5902 Québec Inc	20 000.00
Tourisme Maskinongé	8 500.00
9511-9699 Québec Inc.	20 000.00
Paul Corbeil notaire (Brasserie 500)	20 000.00
Pôle d'économie sociale Mauricie	6 000.00

Total FRR2 : 87 005.00

Fonds région ruralité volet 3

Daniel Beaupré	300.00
Retour à la Terre	2 327.40
Étienne Boisvert	2 980.15
Bad Boy Design	515.09
Belitec Inc.	689.85
Studios_R	8 508.15

Total FRR3 : 15 320.64

Fonds région ruralité volet 4

Tisserandes de liens de Mékinac	4 795.00
Zélia galerie	597.00

Total FRR4 : 5 392.00

Cour municipale

Lambert Therrien avocats	2 328.25
Ministre des Finances	18 900.00
Purolator	194.40
Carpentier huissier	249.32
SAAQ	82.36
QTMG Beudet huissiers	188.90
AGCMQ	1 033.79
Juge Sylvain Beauregard	3 492.11

Total Cour municipale : 26 469.13

Baux de villégiature

Pigale Impression	578.90
Bassin Versant St-Maurice	11 201.00
Proulx & Associés Inc.	47.11
Harnois Énergies	201.38

Total Baux : 12 028.39

Grand total : 1 517 840.88

TNO Mékinac

Martin Picard ing forestier	45 875.03
Sépaq	2 106.96
DGL CPA	8 623.13
Machineries lourdes Wilfrid St-Arneault	6 390.85
RIVST-M	655.65

Total TNO : 63 651.62

Parc Industriel Régional

Hydro-Québec	33.90
Lumicom	16 980.00

Total PIR : 17 013.90

2^e liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 1 524.00

Rémunération des maires 11 134.90

Fournisseurs de biens et services

Les Entreprises André Baker 2 759.40

Centre Bureautique Mauricie Inc. 401.36

CFT Canada 2 599.58

Servitech 6 738.82

Protection incendie Peri-Tech 746.95

Total fournisseur de biens et services: 13 246.11

Promotion touristique

Eko Production d'images Inc. 2 998.67

Exit Nature 80.00

Total tourisme : 3 078.67

Cour municipale

SAAQ 80.87

Remboursement d'amendes;

Ministre des Finances 10 462.00

Total Cour : 10 542.87

Baux de villégiature

Association sportive du Zec Gros-Brochet (PAV) 22 500.00

Total Baux de villégiature : 22 500.00

Grand total : 62 026.55

TNO

RIVST-M 200.00

Total TNO : 200.00

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 21 août 2024.

Nathalie Groleau
Greffière-trésorière

Re 24-08-161

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 21 août 2024 totalisant la somme de 1 579 867.43 \$ pour la MRC, 17 013.90 \$ pour le parc industriel régional et de 63 851.62 \$ pour les TNO.

Adoption du budget 2024 modifié des Territoires non organisés

CONSIDÉRANT la résolution 23-11-268 adoptant les prévisions budgétaires des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réaffecter certaines sommes aux prévisions budgétaires pour s'adapter aux dépenses réelles;

CONSIDÉRANT que cette modification affecte seulement les postes de dépenses;

Re 24-08-162

Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérouxville propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de modifier le budget des postes de dépenses suivants :

Numéro G/L	Description	Budget déposé	Budget révisé
02 13000 951	QUOTE-PART M.R.C.	13 241	10 179
02 15000 951	QUOTE-PART ÉVALUATION	59 974	60 898
02 32000 521	ENT. DES CHEMINS ET TROTTOIRS	75 150	84 656
02 37000 951	QUOTE-PART - TRANSPORT ADAPTÉ	1 842	1 749
02 61000 140	INSPECTEUR RÉGIONAL	46 662	48 995
02 61000 200	CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	12 266	12 879
02 61000 951	QUOTE-PART MRC AMÉNAGEMENT	3 439	3 892
02 62100 951	QUOTE-PART MRC DEV IND. CLD	16 511	6 221
02 70290 951	QUOTE-PART CULTURE	1 273	889

Dépôt des rapports semestriels au 30 juin de la MRC de Mékinac et des Territoires non organisés

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la greffière-trésorière doit déposer semestriellement lors d'une séance du Conseil, les deux états comparatifs de revenus et de dépenses de la MRC et des Territoires non organisés.

Lesdits rapports semestriels en date du 30 juin 2024, sont donc déposés.

Aucun écart important n'est relevé. Le budget 2024 est, jusqu'à maintenant, respecté.

Correspondance

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- La ministre Andrée Laforest nous informe sur les aides financières en lien avec les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);
- Réponse en lien avec l'abrogation de l'article 1033 du Code municipal du Québec qui nous réfère à l'article 1030;
- Dans le cadre du volet 1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires on nous informe qu'un montant de 14 520 \$ sera déposé, montant représentant le paiement final pour la cohorte Pompier 1 accordée pour l'année 2020-2021;
- Analyse de conformité dans le cadre des programmes RénoRégion et PAD. Le rapport démontre une rigueur exceptionnelle dans l'application desdits programmes;
- Résolution 2024-06-369 de la Ville de Boisbriand : Demande d'appui - refonte des principes d'exemptions fiscales pour motifs religieux;

Demande d'appui - refonte des principes d'exemptions fiscales pour motifs religieux;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-06-369 de la Ville de Boisbriand concernant la refonte des principes d'exemptions fiscales pour motifs religieux;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est en accord avec la position de la Ville de Boisbriand;

Re 24-08-162A

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la Ville de Boisbriand et de demander au gouvernement du Québec de procéder à des amendements à la Loi sur la fiscalité municipale de manière à préciser son cadre d'application et de l'adapter aux réalités sociales, politiques et économiques actuelles.

- Résolution 2024-07-133 de la municipalité de St-Adelphe : Demande au ministère des Transports et de la mobilité durable régionale de reconsidérer sa décision du 26 juin dernier;

Demande d'appui de la municipalité de St-Adelphe - Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable régionale de reconsidérer sa décision du 26 juin dernier

CONSIDÉRANT la résolution 2024-07-133 de la municipalité de St-Adelphe : Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable régionaux de reconsidérer sa décision du 26 juin dernier concernant des travaux de pavage sur la route 352 et le rang St-Émile qui étaient prévus pour 2024;

CONSIDÉRANT que l'état de la route est composé de plusieurs ornières, crevasses et dénivellation de la chaussée et qu'il y a urgence d'agir afin d'assurer une route sécuritaire;

Re 24-08-163

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la municipalité de St-Adelphe dans leur demande au ministère des

Transports et la Mobilité durable de revoir leur décision de reporter à une date indéterminée les travaux qui étaient initialement prévus en 2024 afin de rendre sécuritaire le seul lien routier entretenu sous la responsabilité du MTQ sur le territoire de Saint-Adelphe.

- Résolution CM-07-316-2024 de la MRC de Matawinie : projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques;

Appui à la MRC de Matawinie – projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l’encadrement des ouvrages de protection contre les inondations – demande de prolongation de la consultation - décision;

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC de Matawinie concernant projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l’encadrement des ouvrages de protection contre les inondations et demandant la prolongation de la consultation à la suite de la publication des projets de règlements;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est en accord avec la proposition de la MRC de Matawinie;

Re 24-08-164

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l’unanimité des maires d’appuyer la MRC de Matawinie et de demander au MELCCFP de prolonger la consultation pour une durée de 30 jours.

- Plusieurs résolutions en appuient à la nôtre concernant la demande de maintien du programme de soutien aux travailleurs autonomes;
- Résolution de St-Roch-de Mékinac en appui à la nôtre concernant un appui aux paramédics;
- Résolution de Ste-Thècle concernant Projet éolien d’envergure en Mauricie;
- Résolution de la MRC des Chenaux, et de ses municipalités concernant un BAPE générique sur la filière éolienne;

Dépôt de la correspondance

Re 24-08-165

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l’unanimité des maires d’autoriser le dépôt de la correspondance.

Confirmation d’embauche au poste d’analyste financier

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Maxime Hamelin, analyste financier;

CONSIDÉRANT qu’un affichage pour ce poste a été fait à l’interne;

CONSIDÉRANT qu’un employé a déposé sa candidature et que ce dernier respecte les conditions;

Re 24-08-166

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l’unanimité des maires d’octroyer le poste d’analyste financier à monsieur Patrick Roux, rétroactivement au 22 juillet 2024 et ce aux conditions prévues à la convention collective.

Confirmation d'embauche au poste de chargé de projet en aménagement et urbanisme

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Autorisation d'ouvrir un poste de conseiller en développement économique

CONSIDÉRANT que le poste de conseiller en développement économique est vacant;

Re 24-08-167

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser l'ouverture du poste de conseiller en développement économique.

Adoption de la politique des conditions de travail du personnel-cadre de la MRC

CONSIDÉRANT que le personnel-cadre n'a pas de politique de conditions de travail;

CONSIDÉRANT la présentation et la recommandation d'un projet de politique applicable au personnel-cadre par le comité Ressources humaines;

Re 24-08-168

Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérouxville propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- d'adopter la politique des conditions de travail du personnel-cadre de la MRC de Mékinac tel que présenté;
- d'octroyer les augmentations suivantes rétroactivement au 1^{er} juin 2024 :

Titre du poste	Pourcentage d'augmentation
Directeur général adjoint	5 %
Trésorière	8.41 %
Greffière de la cour municipale	8.41 %
Directrice du service de développement économique	5 %
Directeur du service d'évaluation	5 %
Directeur du service d'aménagement du territoire	5 %

Fonds Région Ruralité (FRR) :

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC : Adoption des recommandations du comité technique

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relatives aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 24-08-169

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente :

Acquisition et remplacement du tableau indicateur pour le Sportium municipal (aréna) de St-Tite **FRR-G-24-08**

Tournoi M11-M15 de St-Tite
50 000 \$ ou 60% des coûts liés au projet

Embellissement et sentiment d'appartenance à St-Roch-de-Mékinac, Phase 2 **FRR-G-24-09**
Municipalité de St-Roch-de-Mékinac
27 075 \$ ou 80% des coûts liés au projet

Fonds Régions et Ruralité (FRR) :

Volet 2 – Autorisation de signer l'entente sectorielle en développement social

CONSIDÉRANT que le CONSORTIUM est épaulé depuis 24 ans par des acteurs aux niveaux régional et local: ministères, réseau de la santé et des services sociaux, milieux communautaires et municipaux. L'ensemble de la démarche soutient la réflexion et l'action sur les enjeux du développement social, prioritairement ceux liés à l'amélioration des conditions de vie, la vitalité des territoires, à la réduction des inégalités sociales et à la lutte contre la pauvreté;

CONSIDÉRANT que le bilan à ce jour de la 6^e entente sectorielle menée par le CONSORTIUM se terminant le 30 septembre 2024 répond à la satisfaction des parties et que la prochaine entente 2024-2028 s'inscrit dans la continuité d'une démarche de concertation et de mobilisation visant à mettre en œuvre des actions concertées touchant le développement social;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection du Fonds régions ruralité (FRR)- volet soutien au rayonnement régional a recommandé l'entente sectorielle en développement social de la Mauricie 2024-2028, accordant une somme de 300 000 \$ la première année et 100 000 \$ la deuxième année;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection s'est également engagé à bonifier la contribution du FRR dès que les nouvelles normes seront en vigueur et les crédits disponibles;

CONSIDÉRANT que chacune des villes et MRC de la Mauricie est partenaire de l'entente sectorielle en développement social de la Mauricie;

Re 24-08-170

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter de contribuer à titre de partenaire à l'entente sectorielle en développement social de la Mauricie 2024-2028, s'engage à verser au CONSORTIUM une contribution financière de 7 097 \$ pour une durée totale de 3 ans tel que mentionné à l'article 6.1 du projet d'entente, de désigner madame Caroline Clément préfète comme signataire, de déléguer monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et madame Caroline Clément, préfète de la MRC à titre de substitut pour représenter la MRC de Mékinac au comité directeur.

Fonds Régions et Ruralité (FRR) :

Volet 3 – Signature et innovation : Autorisation de signer un avenant

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac, par sa résolution numéro 24-04-88 demandait au ministère des Affaires municipales de bénéficier du délai supplémentaire octroyé par la ministre;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale a été signée le 12 juin 2023;

CONSIDÉRANT que la ministre a octroyé un délai supplémentaire de quatre ans après la signature de l'entente initiale pour engager les sommes des projets soutenus, ce qui reporte la date au 12 juin 2027 et d'un an supplémentaire pour le déboursement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un avenant à cet effet;

Re 24-08-171

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser madame Caroline Clément, préfète à signer l'avenant et tout document afférent au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3 Signature et innovation.

Fonds Régions et Ruralité (FRR) :

Volet 4 – Soutien à la vitalisation : Modification d'interprétation des règles de participation financière de la MRC

CONSIDÉRANT que le 9 février 2021, la MRC de Mékinac signait une entente de vitalisation avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT qu'à l'article 4.5 de ladite entente, il est mentionné que la MRC doit participer financièrement à la mise en œuvre de l'entente par une contribution minimale de 479 957 \$, représentant 10 % de l'enveloppe totale consentie par la ministre et que le seuil de 10 % doit être atteint après la troisième année de mise en œuvre de l'entente, proportionnellement aux sommes déjà injectées par la ministre;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 4.9, la MRC s'engage à mettre en place un comité de vitalisation;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 5.1.1 on mentionne que le comité doit être composé de représentants de chacune des parties, dont un représentant du MAMH;

CONSIDÉRANT que le mandat général du comité de vitalisation est de voir à l'application de l'entente, conformément aux normes et aux programmes applicables et d'en assurer la gestion du suivi administratif et financier, notamment valider et recommander au conseil des maires de la MRC les initiatives, les projets ou les interventions devant bénéficier du soutien financier prévu dans le cadre de l'entente;

CONSIDÉRANT que la MRC peut utiliser les sommes provenant du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 2 pour assumer sa contribution de 10 %;

CONSIDÉRANT que depuis 2021, la MRC soutient financièrement divers projets via le FRR – Volet 4 tout en respectant les conditions d'utilisation établies à l'Annexe A;

CONSIDÉRANT que depuis 2021, la MRC a bonifié plusieurs projets soutenus par le FRR – Volet 4 avec des sommes provenant du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT qu'au printemps 2024, des représentants du MAMH ont informé que la bonification de la MRC pour des projets dont la participation financière du FRR – Volet 4 atteint 100 000 \$ n'est pas considérée comme une contribution de la MRC (10 %) mais comme un apport distinct;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle interprétation a un impact financier considérable pour la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a un indice de vitalité économique de – 11.76;

CONSIDÉRANT que la contribution de la MRC (10 %) passe de 481 022 \$ à 123 545 \$, créant ainsi un écart de 357 477 \$;

CONSIDÉRANT que cette modification a un impact majeur sur les sommes disponibles et les redditions de compte antérieures du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que depuis 2021, un représentant du MAMH siège au comité de vitalisation sans n’avoir jamais relevé d’erreur;

CONSIDÉRANT que chaque année, un auditeur indépendant examine et vérifie les projets soutenus par la MRC pour s’assurer du respect des règles de l’entente;

Re 24-08-172

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l’unanimité des maires :

- de demander à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l’Habitation de reconnaître TOUTES les bonifications versées par la MRC aux projets soutenus par le Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 Soutien à la vitalisation, comme faisant partie de la contribution de la MRC (10 %) à l’entente.
- De transmettre une copie de cette résolution à madame Sonia Lebel députée de Champlain, ministre responsable de l’Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, à monsieur Jean Boulet, ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Mauricie, à madame Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette et aux municipalités de la MRC de Mékinac.

Fonds Régions et Ruralité (FRR) :

Volet 4 – Vitalisation : Autorisation de signer un avenant

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac par sa résolution numéro 24-04-89 demandait au ministère des Affaires municipales de bénéficier du délai supplémentaire octroyé par la ministre;

CONSIDÉRANT que la ministre a octroyé un délai supplémentaire de deux ans pour engager les sommes des projets soutenus, ce qui reporte la date au 31 décembre 2026 et d’un an supplémentaire pour le déboursement;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de signer un avenant à cet effet;

Re 24-08-173

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l’unanimité des maires d’autoriser madame Caroline Clément, préfète à signer l’avenant et tout document afférent au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 Soutien à la vitalisation.

Comité d’investissement commun (CIC) : approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d’investissement commun, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique

d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 24-08-174

Monsieur Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

Daniel Durocher inc.

FLS 40 000 \$

9521-6446 Québec inc.

FRR entreprises privées : 20 000\$

FLI relève : 25 000\$

FLI : 125 000\$ + 100 000\$

9177-0123 Québec inc.

Subvention de 4 312.50 \$

Les Équipements Gaétan inc.

FLI : 150 000 \$

FLS : 50 000 \$

FRR entreprises privées : 20 000 \$

Club de golf Tawachiche

FLI : 6 623.50 \$

FLS : 10 190.50 \$

Clinique dentaire St-Tite

FRR entreprises privées : 20 000 \$

**Demande au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) :
Renouvellement du Programme d'appui aux collectivités**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a adopté le 21 octobre 2020 sa politique d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT que le 16 février 2022, la MRC de Mékinac adoptait son plan d'action en matière d'accueil et d'intégration par sa résolution numéro 22-02-35;

CONSIDÉRANT que le 16 mars 2022, par sa résolution numéro 22-03-52 la MRC de Mékinac autorisait madame Maude Grenier, coordonnatrice à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants à présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) ont signé, le 17 juin 2022, une Convention d'aide financière relative à la mise en œuvre du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a réalisé la quasi-totalité des projets mis de l'avant dans son plan d'action en matière d'accueil, d'intégration et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;

CONSIDÉRANT que les retombées observées sur le territoire sont majeures et ont grandement contribué à l'accueil, l'intégration, l'inclusion et l'enracinement des personnes issues de l'immigration au sein de notre communauté;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite poursuivre ses efforts dans la mise en place d'actions facilitant l'accueil, l'intégration, l'inclusion et la pleine participation des personnes issues de l'immigration sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'aide financière du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration a grandement facilité le dépassement des objectifs initiaux;

CONSIDÉRANT que la convention d'aide financière relative à la mise en œuvre du plan d'action dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités prend fin le 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT que l'on se doit d'assurer une prévisibilité et de maintenir le lien d'emploi avec la ressource en place;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun appel de projets prévu dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités pour les ententes se terminant au 31 mars 2025;

Re 24-08-175

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- De demander au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration d'ouvrir un appel de projets dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités pour les ententes qui se terminent au 31 mars 2025;
- De renouveler notre présente entente afin de poursuivre la mise en place d'actions favorisant l'accueil, l'intégration, l'inclusion et la pleine participation des personnes issues de l'immigration.

Appui à la démarche du CIUSSS MCQ visant la transformation des horaires de faction en horaire à l'heure pour le service des paramédicaux

CONSIDÉRANT la démarche actuelle du CIUSSS MCQ à l'effet de déposer une demande officielle au MSSS visant la transformation des horaires de faction en horaire à l'heure pour le territoire desservi par les ambulances 33-33;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 22-10-196 adoptée par le conseil des maires de la MRC de Mékinac le 19 octobre 2022;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 24-04-77 adoptée par le conseil des maires de la MRC de Mékinac le 17 avril dernier;

CONSIDÉRANT que le dossier n'a pas évolué depuis octobre 2022 et que l'horaire de faction est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT que la population de la MRC de Mékinac présente une tendance démographique vieillissante, ce qui accroît la fréquence des besoins en services médicaux d'urgence;

CONSIDÉRANT que les délais supplémentaires dus à l'horaire de faction ne permettent pas d'assurer une desserte permanente du service ambulancier sur le territoire ni d'assurer la sécurité de la population, notamment en augmentant les risques de complications médicales pour les patients;

CONSIDÉRANT la demande d'appui des paramédics pour mettre fin aux horaires de faction et l'instauration des horaires de travail à l'heure des ambulanciers;

CONSIDÉRANT que l'obtention d'horaires de travail à l'heure permettrait d'assurer une stabilité et une meilleure efficacité du service;

Re 24-08-176

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la démarche du CIUSSS MCQ visant la transformation des horaires de faction en horaire à l'heure actuellement en opération au sein de l'entreprise ambulancière Ambulances 33-33 et recommande au ministère de la Santé et des Services sociaux d'autoriser cette demande.

Demande de report du dépôt de rôles au 1^{er} novembre 2024

Ce point est annulé

Reconduction du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2024-2027 et désignation d'un délégué

CONSIDÉRANT que l'entente de délégation de gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2019-2024 a pris fin le 31 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT que la reconduction du PADF n'a toujours pas été confirmée ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a déjà annoncé son intention de poursuivre son soutien financier dans le cadre du PADF ;

CONSIDÉRANT la reconduction éminente du PADF, il y a lieu de désigner le territoire qui s'occupera de la gestion du programme pour la région de la Mauricie ;

Re 24-08-177

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que dans l'éventualité où le MRNF annoncerait bientôt un programme visant à reconduire le PADF que le Conseil de la MRC de Mékinac désigne l'agglomération de la Ville de La Tuque à titre de délégué de la gestion du PADF et nomme madame Caroline Clément préfète de la MRC de Mékinac, comme signataire de l'Entente de délégation de gestion.

Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) : Approbation des coûts supplémentaires

CONSIDÉRANT les résolutions 22-11-235, 20-02-31 et 19-08-156;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été faites au PRMHH suite aux recommandations du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques (MELCC);

Re 24-08-178

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver les coûts supplémentaires engendrés par ces modifications au montant de 2 700 \$ excluant les taxes. Cette somme sera prise à même le budget de l'aménagement du territoire.

Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) : Adoption de la troisième version du PRMHH

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques (MELCC) a demandé à la MRC d'apporter certaines modifications au Plan régional des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT que toutes les modifications demandées ont été effectuées;

Re 24-08-179

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter la version révisée du Plan régional des milieux humides et hydriques en date du 12 août 2024 et de la transmettre au ministère de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques.

Acceptation de l'offre de service de Rivières dans le cadre du projet d'Étude pour la gestion intégrée de la problématique d'inondation du ruisseau des Prairies

CONSIDÉRANT la résolution numéro 24-05-115 concernant une aide financière provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'appréciation des risques d'inondations et l'analyse de solutions pour le bassin versant du ruisseau des Prairies à Saint-Tite;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confier le mandat à une firme afin d'analyser des solutions pour la gestion intégrée de la problématique d'inondation dans le bassin versant du ruisseau des Prairies et ainsi diminuer les conséquences économiques et sociales des inondations soudaines causées par le ruisseau des Prairies;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Rivières;

Re 24-08-180

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter l'offre de service de Rivière au montant de 97 500 \$ excluant les taxes pour le projet d'étude pour la gestion intégrée de la problématique d'inondation du ruisseau des Prairies.

Projets d'aires protégées sur le territoire de la MRC de Mékinac : Résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de création d'une aire protégée dans la forêt ancienne des lacs Grandbois

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Projets d'aires protégées sur le territoire de la MRC de Mékinac : Résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de création d'une aire protégée pour les secteurs de la Falaise Est du lac du Missionnaire sud

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Projets d'aires protégées sur le territoire de la MRC de Mékinac : Résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de création d'une aire protégée dans la MRC de Mékinac

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Avis de conformité : Municipalité d'Hérouxville

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Hérouxville a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement numéro 205-2024 modifiant le règlement de lotissement;

Re 24-08-181

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement suivant :

Règlement numéro 205-2024 modifiant le règlement de lotissement;

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

Avis de conformité : Municipalité de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement numéro 411-2024 modifiant le règlement de zonage;

Re 24-08-182

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement suivant :

Règlement numéro 411-2024 modifiant le règlement de zonage;

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

Avis de conformité : Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants : Règlement numéro 2024-347-07-02 modifiant le règlement de zonage et le Règlement numéro 2024-347-07-03 modifiant le règlement de zonage;

Re 24-08-183

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

Règlement numéro 2024-347-07-02 modifiant le règlement de zonage;

Règlement numéro 2024-347-07-03 modifiant le règlement de zonage

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

Avis de conformité : Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables a transmis à la MRC, pour approbation, comme prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants : le règlement numéro 2024-607 modifiant le règlement de construction et le règlement numéro 2024-608-1 modifiant le règlement de zonage

Re 24-08-184

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

Règlement numéro 2024-607 modifiant le règlement de construction;

Règlement numéro 2024-608-1 modifiant le règlement de zonage

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

Territoires non organisés de la MRC de Mékinac : Autorisation d'effectuer des travaux au km 14.5 du chemin Doucet

CONSIDÉRANT le rapport de l'ingénieur Martin Picard pour le rehaussement du chemin Doucet, section du km 14.5;

Re 24-08-185

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser les travaux au km 14.5 sur le chemin Doucet décrit au rapport et devis de l'ingénieur Martin Picard au montant de 29 100 \$ excluant les taxes. Cette somme sera prise à même le budget des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac.

Territoires non organisés de la MRC de Mékinac : Autorisation de participer financièrement à la réfection de deux ponts dans le secteur Doheny;

CONSIDÉRANT la demande de participation financière à la réfection de la surface de pont H041-077 dans le secteur de Doheny par le Club de motoneige de La Tuque;

CONSIDÉRANT la demande de participation financière à la réfection de la surface de pont H041-079 dans le secteur de Doheny par le Club de motoneige de La Tuque;

CONSIDÉRANT les soumissions fournies par Bétonnière La Tuque pour effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT qu'aucun projet n'a été soutenu par le fonds d'aide aux villégiateurs dans ce secteur en 2024;

Re 24-08-186

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser la participation financière de la MRC de Mékinac pour un montant maximal de 12 500 \$ excluant les taxes pour la réfection des surfaces des deux ponts dans le secteur Doheny. Cette somme sera prélevée à même le fonds d'aide aux villégiateurs.

Territoires non organisés de la MRC de Mékinac : Autorisation travaux d'urgence

CONSIDÉRANT que des travaux d'urgence sur le chemin des Bêtes puantes ont été nécessaires à la suite des pluies diluviennes du 9 août dernier;

CONSIDÉRANT que les véhicules lourds et la machinerie lourde ne peuvent circuler et que la circulation se fait à une voie seulement;

CONSIDÉRANT qu'il est urgent de rétablir le lien sur ce chemin pour les résidents permanents et villégiateurs;

Re 24-08-187

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser les travaux d'urgence déjà réalisés et d'autoriser l'embauche d'une firme d'ingénieur afin d'évaluer les travaux nécessaires dans le but de rétablir rapidement la circulation à contresens sur le tronçon au km 6.5 du chemin des Bêtes puantes. Les coûts seront prélevés dans le surplus cumulé des TNO et seront soumis au Programme général d'assistance financière lors de sinistres.

Défi Gratte-Ciel

CONSIDÉRANT la demande de participation financière dans le cadre du Défi Gratte-Ciel;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis par le Défi Gratte-Ciel aident à soutenir les Canadiens touchés par les maladies neuromusculaires (MNM) en faisant progresser la recherche, en offrant des programmes et des services de soutien et en influençant des changements de politique positifs;

CONSIDÉRANT la participation à ce défi de madame Pascale Dion employée de la MRC et pompière dans Mékinac;

Re 24-08-188

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de soutenir madame Dion dans ce défi et de verser la somme de 100\$ au Défi Gratte-Ciel.

Femmes de Mékinac

CONSIDÉRANT l'invitation à l'événement Célébrons nos 25 ans de l'organisme Femmes de Mékinac;

CONSIDÉRANT que cette invitation s'adresse principalement aux femmes;

CONSIDÉRANT que Femmes de Mékinac est un organisme important sur notre territoire qui aide à améliorer les conditions de vie des femmes;

Re 24-08-189

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'inviter toutes les employées de la MRC ainsi que les mairesses à participer à cet événement, ce qui totalisera une somme maximale de 475 \$.

Demande de partenariat Journée Champêtre Mauricie 2024

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat de l'UPA Mauricie pour la journée Champêtre Mauricie 2024 qui aura lieu, le 24 août 2024, à la Ferme Bio Campanipol, à Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

CONSIDÉRANT que c'est un évènement ouvert à tous les producteurs de la Mauricie et leurs familles, les travailleurs locaux et étrangers et les partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT que cette journée permettra de s'offrir différents outils et services pour la santé psychologique des producteurs de la Mauricie, dont la travailleuse de rang;

CONSIDÉRANT que le plan de partenariat offre le plan EXPOSANT MAJEUR où la MRC peut avoir un espace promotionnel et de la visibilité pendant et après l'évènement;

Re 24-08-190

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de participer au plan EXPOSANT MAJEUR pour une somme de 600 \$ à la Journée Champêtre Mauricie 2024, dont 100 qui seront versés à l'organisme Au cœur des familles agricoles.

Questions de l'assemblée

Environ 30 personnes sont présentes et questionnent le conseil sur le projet d'implantation d'un parc éolien dans la MRC ainsi que sur les chemins dans les TNO.

Levée de l'assemblée

Re 24-08-191

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Préfète

Greffière-trésorière